



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 mars 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 31 juillet 2012 et m'a prié, au paragraphe 19, de lui présenter, au plus tard le 31 mars 2012, un rapport spécial contenant des recommandations quant aux ajustements à apporter à la structure et aux effectifs de l'ONUCI, compte tenu des élections législatives, des problèmes de sécurité existants et des progrès accomplis dans la reconstitution des capacités nationales. Il rend compte des faits nouveaux survenus depuis le rapport du 30 décembre 2011 (S/2011/807) et contient les conclusions et recommandations de la mission d'évaluation dépêchée en Côte d'Ivoire.

#### II. Principaux faits nouveaux

##### Situation politique

2. À la suite des élections législatives tenues le 11 décembre 2011, le Premier Ministre et Ministre de la défense, Guillaume Soro, a présenté sa démission et celle de son gouvernement le 8 mars 2012. La session inaugurale de la nouvelle Assemblée nationale a eu lieu le 12 mars à Yamoussoukro. À cette occasion, deux membres du Rassemblement des républicains (RDR), le Premier Ministre sortant, Guillaume Soro, et Sarah Sako-Fadika, ont été élus Président et Vice-Présidente de l'Assemblée. Le 13 mars, le Président Alassane Ouattara a formé le nouveau Gouvernement, avec à sa tête Jeannot Ahoussou-Kouadio, du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), qui occupera également les fonctions de ministre de la justice, le Président assumant également la charge de ministre de la défense.

3. Pendant la période considérée, les partis d'opposition ont continué à se restructurer et à former des coalitions en fonction de leur position concernant la participation au Gouvernement. Sont ainsi nés deux mouvements : la Ligue des mouvements pour le progrès (LMP) et Agir pour la paix et la nation (APN). Le 27 janvier, la principale coalition d'opposition, le Congrès national de la résistance pour la démocratie (CNRD), a élu sa nouvelle direction. Ainsi, la Secrétaire générale du CNRD, Simone Gbagbo, a été remplacée par Marthe Amon Ago, l'ancienne Vice-Présidente de l'Assemblée nationale.



4. Lors d'un meeting politique du Front populaire ivoirien (FPI) tenu à Abidjan le 21 janvier, des militants de la coalition au pouvoir, le Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP) ont provoqué des affrontements en vue de faire avorter la réunion. Ces violences ont fait un mort, plusieurs blessés et des dégâts matériels. De leur côté, des membres du FPI ont agressé des agents de la police nationale, leur reprochant leur inaction. L'ONUCI s'est servie de gaz lacrymogène pour disperser les manifestants. Aucun incident notable n'a été signalé le 18 février alors qu'environ 500 partisans du FPI s'étaient réunis au siège du CNRD à Abidjan, sous la protection des forces de l'ONUCI. L'avenir du FPI en tant que parti aurait également été évoqué le 6 février, alors que le Président par intérim du FPI rendait visite à l'ancien Président Laurent Gbagbo à la Cour pénale internationale à La Haye (Pays-Bas). Le 8 mars, le Secrétaire général par intérim du FPI a été arrêté et détenu quelques heures à son retour du Ghana.

5. Après l'annonce des résultats provisoires des élections législatives par la Commission électorale indépendante le 15 décembre 2011, le Conseil constitutionnel a prononcé l'annulation des résultats dans 11 circonscriptions (sur un total de 205) le 31 janvier. Conformément à son mandat, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire a validé le 17 février les élections législatives dans les 193 circonscriptions pour lesquelles les autorités nationales avaient proclamé les résultats définitifs.

6. De nouvelles élections se sont tenues le 26 février dans les 11 circonscriptions dont les résultats avaient été annulés. Par ailleurs, des élections ont été organisées le même jour dans une circonscription où le scrutin n'avait pas pu avoir lieu le 11 décembre en raison du décès d'un candidat.

7. Globalement, les élections se sont déroulées dans le calme, sauf dans deux circonscriptions situées dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. À Bonon, après la fermeture des bureaux de vote, les soldats de l'ONUCI ont été attaqués par des individus armés non identifiés alors qu'ils escortaient un convoi de la Commission électorale indépendante qui transportait les urnes à Bonon. Plus tard dans la nuit, les Casques bleus ont repoussé une attaque menée par des individus armés contre le bureau électoral à Bonon et ont réussi à faire sortir et à mettre en sécurité le personnel de l'ONUCI et les agents électoraux ivoiriens. Par la suite, le bureau de vote a été saccagé et du matériel électoral, notamment des feuilles de résultats, a été volé. Une enquête est en cours concernant les circonstances de la mort de cinq personnes signalée à Bonon à cette date. À Facobly, les feuilles de résultats de plusieurs bureaux de vote ont été volées par des personnes armées.

8. Mis à part Bonon et Facobly, la Commission électorale indépendante a proclamé le 28 février les résultats provisoires des nouvelles élections tenues dans les 10 autres circonscriptions. Le Conseil constitutionnel a proclamé le 7 mars les résultats définitifs des élections dans ces circonscriptions, que le Représentant spécial a validés le 9 mars.

9. Le Président Ouattara a pris de nouvelles mesures pour renforcer la coopération régionale et internationale. Pendant la période considérée, il a assisté au dix-huitième Sommet de l'Union africaine, tenu à Addis-Abeba en janvier 2012; il a reçu en Côte d'Ivoire le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique; il s'est rendu en visite officielle en France pour y signer un nouvel accord de défense. Le 17 février, le Président Ouattara a été élu Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de

l'Ouest lors d'un sommet tenu à Abuja. Une délégation composée de représentants du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine a été envoyée pendant deux semaines en Côte d'Ivoire, au mois de mars, afin d'évaluer les progrès réalisés par le pays pour s'acquitter de ses obligations concernant le remboursement de sa dette extérieure au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés.

10. Les poursuites judiciaires engagées tant au niveau national qu'international ont suivi leur cours. Le 22 février, la Chambre préliminaire III de la Cour pénale internationale à La Haye a décidé d'étendre l'enquête en Côte d'Ivoire aux crimes qui auraient été commis depuis 2002. En Côte d'Ivoire, le tribunal militaire d'Abidjan a rouvert ses portes et, le 2 mars, il a commencé à tenir des audiences dans des procédures engagées contre 134 anciens membres des Forces de défense et de sécurité (FDS) et de la police à raison de crimes commis pendant la crise et contre neuf membres des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI).

### Sécurité

11. Quoique les conditions de sécurité se soient améliorées de manière générale, des actes de violence ont continué d'être perpétrés dans tout le pays, mettant en évidence la vulnérabilité des civils. Des éléments des FRCI continuent de commettre des atteintes à la sécurité et de violer les droits de l'homme. Ils auraient joué un rôle dans les affrontements qui ont opposé les communautés à Arrah, dans l'est de la Côte d'Ivoire, entre le 11 et le 13 février et qui ont fait 3 morts et au moins 19 blessés. D'autres actes de violence ont été signalés : le 27 février, à Abidjan, un jeune a été tué dans le cadre d'une intervention des FRCI; le 29 février à Séguéla, des membres des FRCI ont ouvert le feu sur la foule, tuant deux civils; le 3 mars, près de Daloa, un membre des FRCI a tiré des coups de feu pendant une altercation entre deux villageois, blessant grièvement l'un d'eux.

12. Face à ces violences, le Gouvernement a pris d'importantes mesures pour améliorer la sécurité et lutter contre les écarts de discipline au sein des forces de sécurité. La police militaire a été rétablie et des unités ont été déployées à Abidjan et Bouaké. Une autre unité doit être déployée à Daloa. Les efforts se poursuivent également pour que les membres des FRCI réintègrent les casernes et pour qu'une unité mixte soit chargée de lutter contre l'extorsion. Par ailleurs, les FRCI ont renforcé leur déploiement dans l'ouest d'un pays, tandis qu'un autre bataillon sera déployé à la frontière du Ghana.

13. De violentes attaques et des vols à main armée perpétrés par des individus armés non identifiés ont fait des morts et des blessés parmi les civils. Trois attaques de véhicules commises par des personnes armées non identifiées ont été signalées sur la route reliant Bouaké et Katiola, les 3 et 19 février et le 8 mars, faisant sept morts et de nombreux blessés. Durant une attaque à main armée perpétrée le 9 février par des individus non identifiés dans le village de Zibabo Yablo, près de Duékoué, trois civils ont été tués, environ 400 personnes ont été déplacées et plus de 25 maisons brûlées. Lors d'une attaque menée par des individus armés non identifiés le 19 février, deux personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées alors qu'elles se rendaient à un meeting politique dans l'ouest du pays. Le 21 février, cinq individus armés non identifiés ont attaqué le village de Zriglo, à la frontière avec le Libéria, faisant six morts et de nombreux blessés.

14. Le début de l'année a été marqué par l'intensification des violences interethniques, qui ont touché surtout l'ouest du pays. Des affrontements se sont produits notamment à Petit Guiglo le 4 janvier, à Dobia le 5 janvier, à Toa Zeo près de Duékoué, le 6 janvier, et près de Gagnoa le 15 janvier, au cours desquels 16 personnes ont été tuées, de nombreuses autres blessées et plusieurs maisons brûlées. Quatre personnes ont été blessées le 7 janvier près de Daloa au cours de heurts opposant les populations locales et les chasseurs traditionnels dozos. Quatre autres personnes ont été tuées le 16 février dans le village de Tuhéo, près de Man, pour venger, dit-on, le meurtre de deux ressortissants burkinais dans un village voisin. Des heurts ayant causé des destructions matérielles ont également été signalés près d'Abidjan, à Guéhiébly le 6 janvier et à Ayamé le 9 janvier. Le 5 mars, à Agboville, près d'Abidjan, cinq personnes ont été blessées lorsque des dozos sont intervenus violemment à l'occasion d'un différend privé.

15. Selon certaines informations, des affrontements ont également opposé des agriculteurs et des éleveurs à Béoumi, près de Bouaké, dans le nord. Débutant le 4 janvier, ils se seraient propagés aux villages voisins de Konsou, Gnabra et Zedekan le 22 janvier, à Wawasidanet et Ndolisakissou le 26 janvier et à Odiénné au début du mois de février. D'autres heurts se sont produits le 20 janvier à Touba, dans le nord-ouest du pays, avant de se propager à plusieurs villages voisins, faisant plusieurs blessés et causant le déplacement de quelque 200 personnes.

### **III. Mission d'évaluation**

16. Conformément à la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité, j'ai dépêché une mission d'évaluation en Côte d'Ivoire du 6 au 17 février afin de pouvoir formuler des recommandations quant aux aménagements éventuels à apporter à la structure et à l'effectif de l'ONUCI, compte tenu des élections législatives, des problèmes de sécurité existants et des progrès accomplis dans la reconstitution des capacités nationales. Ont participé à cette mission des représentants du Département des opérations de maintien de la paix – qui en assureraient également la direction –, du Département de l'appui aux missions, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, du Département de la sûreté et de la sécurité, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Groupe des Nations Unies pour le développement.

17. Les membres de la mission d'évaluation ont entendu des exposés détaillés de l'ONUCI et de l'équipe de pays des Nations Unies, et se sont entretenus avec un large éventail d'acteurs nationaux et internationaux, dont des membres du Gouvernement, des responsables des services de sécurité et des forces armées, des représentants de la force Licorne, des responsables de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, des partenaires internationaux et régionaux, des représentants de partis politiques (dont l'ancien parti au pouvoir, le FPI), de la société civile et d'organisations non gouvernementales. Ils ont également fait plusieurs déplacements dans le pays et procédé à une évaluation spéciale dans les zones frontalières en Côte d'Ivoire et au Libéria avec des représentants de l'ONUCI, de la Mission des Nations Unies au Libéria et des équipes de pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire et au Libéria.

18. Il ressort des discussions que les membres de la mission d'évaluation ont eues avec des représentants du Gouvernement (dont l'ancien Premier Ministre Guillaume Soro, plusieurs ministres et le Directeur de cabinet du Président Ouattara) et avec d'autres acteurs nationaux et internationaux que des progrès notables ont été accomplis depuis la dernière évaluation menée en mai 2011, en particulier grâce à l'action du Gouvernement. L'amélioration de la situation est visible; les choses reviennent progressivement à la normale. Les banques ont rouvert leurs portes et l'activité économique s'accélère. La situation en matière de sécurité s'est améliorée à Abidjan. Le scrutin législatif s'est globalement déroulé dans le calme, les fonctionnaires ont repris le travail et de nombreux déplacés et réfugiés sont rentrés chez eux. Le Président a renforcé la coopération régionale et internationale et créé la Commission Dialogue, vérité et réconciliation. Les discussions ont également montré que les priorités énoncées par le Gouvernement – et décrites dans le vingt-huitième rapport en date du 24 juin 2011 (S/2011/387) – restaient valables.

19. En dépit de ces progrès notables, les interlocuteurs rencontrés ont souligné que le pays restait en proie à de graves problèmes et à des menaces importantes, en particulier en ce qui concerne la situation générale en matière de sécurité. Tous ont qualifié la situation de fragile et certains craignent même que les problèmes actuels ne viennent compromettre les progrès accomplis depuis la fin de la crise postélectorale. Les membres du Gouvernement et d'autres interlocuteurs se sont également inquiétés de l'apparition de nouvelles menaces à l'échelle sous-régionale, comme le trafic de drogues, la piraterie, la criminalité organisée ainsi que les répercussions de l'instabilité qui règne dans les pays voisins, tout en soulignant que les services de sécurité ivoiriens n'avaient guère les moyens d'y faire face.

20. Les interlocuteurs nationaux rencontrés ont indiqué que la présence de l'ONUCI dans le pays restait indispensable et qu'il serait prématuré de réduire la voilure de l'opération. Ils ont en particulier fait valoir que le maintien d'une solide présence des forces de l'ONUCI aux côtés du Gouvernement était indispensable pour faire face aux problèmes de sécurité existants et aux menaces pesant sur la stabilité du pays.

## **A. Situation en matière de sécurité**

21. Si la sécurité s'est améliorée à Abidjan, les menaces s'avèrent plus diffuses et la situation semble s'être dégradée dans d'autres régions du pays où la présence de l'État est faible et où les armes prolifèrent. Malgré les mesures prises par le Gouvernement pour améliorer la discipline dans les rangs des forces armées, les FRCI sont toujours en butte à des difficultés et à un manque de cohésion. L'avenir des quelque 40 000 éléments associés aux FRCI – recrutés pour la plupart au gré des circonstances pendant et après la crise – est incertain. On redoute de plus en plus que les éléments fidèles à l'ancien Président Gbagbo, qui avaient fui vers d'autres pays de la sous-région pendant et après la crise, viennent déstabiliser la situation.

22. Par ailleurs, on a observé dans tout le pays une multiplication des affrontements entre communautés, lesquels risquent de dégénérer en conflits plus larges si l'on ne remédie pas aux causes profondes des problèmes, à commencer par le régime foncier. Le retour des réfugiés risque d'exacerber encore les tensions existantes. La prolifération des armes contribue à la montée de la criminalité

violente, comme les vols à main armée, les pillages et les rackets, dont se rendent notamment coupables les FRCI et les éléments armés.

23. La situation reste particulièrement fragile dans l'ouest de la Côte d'Ivoire où la prolifération des armes et la présence d'éléments armés, d'ex-combattants, de milices et de chasseurs dozos ainsi que la lutte pour le contrôle des ressources sont autant de sources importantes d'insécurité. La plupart des incidents se produisent dans l'ouest, mais l'insécurité s'est accrue dans d'autres parties du pays. L'action des forces de l'ordre, pourtant présentes sur l'ensemble du territoire, reste inefficace; certaines régions demeurent sous la protection des dozos, ce qui accentue l'insécurité.

24. La situation quant aux dozos est devenue une source d'inquiétude du fait de la crise et de la prolifération des armes. Quelque 10 000 éléments se revendiqueraient dozos ou seraient perçus comme tels, alors qu'ils n'étaient que 1 000 avant la crise, ce qui sème la panique et la confusion parmi les populations locales. Certains prétendus dozos portent des armes automatiques, alors que les dozos traditionnels n'ont pour armes que des lances ou de longs fusils de chasse.

#### **Situation en matière de sécurité dans les zones frontalières**

25. Les frontières de la Côte d'Ivoire restent poreuses et ne sont souvent pas contrôlées. La situation dans la région frontalière avec le Libéria est particulièrement inquiétante. La présence d'éléments armés, notamment d'ex-combattants, la prolifération des armes, l'absence de contrôle des déplacements transfrontaliers et la multiplication des trafics continuent en effet de faire peser une menace sur la stabilité non seulement de la Côte d'Ivoire et du Libéria mais aussi de la sous-région dans son ensemble. Les activités extractives illégales sont également une source d'incidents aux frontières.

26. Les autorités nationales ivoiriennes et libériennes n'ont guère les moyens de contrôler de façon effective la circulation des personnes et des biens et de faire face aux problèmes de sécurité à la frontière, laquelle est longue de plus de 700 kilomètres et souvent inaccessible du fait de la mauvaise qualité des routes, de la densité de la végétation et des cours d'eau. Or, la plupart des passages se font par des points d'entrée non officiels. Les membres de la mission d'évaluation se sont rendus à deux postes frontaliers, où ils ont pu constater que si les agents de l'immigration et autres forces de sécurité étaient présents du côté libérien, les installations des services d'immigration ou de gestion des frontières du côté ivoirien semblaient inexistantes.

27. Malgré la volonté politique exprimée aux plus hauts niveaux de l'État en Côte d'Ivoire et au Libéria, aucune stratégie nationale n'a jusqu'à présent été élaborée par ces deux pays pour donner une solution plus complète aux problèmes de sécurité aux frontières et à la question des ex-combattants ivoiriens et libériens. Au niveau local, les autorités civiles et les services de sécurité des deux pays ne disposent guère de mécanismes de coopération et n'ont de contacts que ponctuels ou limités aux activités organisées par les opérations de maintien de la paix.

28. En outre, les membres de la mission d'évaluation ont rencontré des rapatriés en Côte d'Ivoire et se sont rendus dans des camps de réfugiés ivoiriens au Libéria. Parmi les facteurs faisant obstacle à leur retour dans leur région d'origine dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, les réfugiés ont cité les problèmes de sécurité et le manque de confiance dans les autorités nationales, l'accès limité à la terre, la perte

de leurs biens, le défaut d'aide au retour et la lenteur des progrès dans le domaine de l'aide au rapatriement. À ce jour toutefois, la majorité des Ivoiriens qui s'étaient réfugiés au Libéria sont rentrés spontanément en Côte d'Ivoire et seuls quelque 70 000 réfugiés sont encore au Libéria, dont environ 50 % dans des communautés d'accueil. La diminution de l'aide alimentaire apportée aux réfugiés entre décembre 2011 et février 2012 du fait de l'insuffisance de fonds a mis les réfugiés, les communautés d'accueil et les rapatriés encore plus à rude épreuve et accru les mouvements incontrôlés de réfugiés aux frontières.

29. Certains réfugiés des camps étroitement liés à l'ancien régime, notamment des ex-combattants qui semblent exercer un certain contrôle sur les réfugiés, remettent en cause la légitimité du scrutin présidentiel de 2010 et de l'actuel Gouvernement. Le Gouvernement libérien n'a pas les moyens suffisants pour contrôler de façon effective les réfugiés à leur arrivée, notamment pour repérer les ex-combattants, et a besoin d'une aide plus importante dans ce domaine.

30. Des groupes d'ex-combattants qui ont cherché refuge au Libéria pendant et après la crise semblent avoir conservé certains de leurs réseaux. Il semble qu'ils vivent dans des communautés d'accueil dans la zone frontalière, lesquelles sont surtout composées de personnes appartenant aux mêmes groupes ethniques et abritent souvent des parents proches.

31. On ignore où se trouvent les quelque 3 000 combattants étrangers qui étaient entrés en Côte d'Ivoire pendant la crise en provenance du Libéria principalement. Certains se seraient mêlés à la population des réfugiés. D'autres ne seraient pas rentrés dans leur pays d'origine et seraient restés en Côte d'Ivoire ou près de la frontière. Par ailleurs, il y aurait des caches d'armes dans les zones frontalières entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. Les quelques armes qui ont été découvertes dans la région frontalière ne représenteraient qu'une fraction infime des armes qui y sont cachées.

32. Au total, 88 éléments armés, venant de Côte d'Ivoire principalement, ont été détenus au Libéria en avril 2011. Deux Ivoiriens sont encore en détention ainsi que trois Libériens soupçonnés d'être des mercenaires. Tous les autres détenus ont été relâchés le 13 mars. Par ailleurs, depuis juin 2011, 43 personnes, dont 39 Ivoiriens, se trouvent en détention provisoire pour des faits de mercenariat et 73 autres Ivoiriens, arrêtés et placés en détention pour des faits identiques en janvier 2012, ont été libérés le 20 février.

33. Tous les interlocuteurs rencontrés s'accordent sur la dimension régionale de la plupart des problèmes de sécurité que connaît la Côte d'Ivoire et considèrent qu'il faut renforcer la coopération dans la sous-région pour y remédier. Les interlocuteurs ont également souligné qu'il importait de tirer parti des mécanismes régionaux existants, comme la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels, le Plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest et l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que les initiatives lancées par les pays de l'Union du fleuve Mano, pour lutter contre le problème croissant des trafics et de la toxicomanie en attendant que les capacités nationales soient mises en place. Il faudrait également prendre en compte les aspects sous-régionaux des questions relatives au chômage des jeunes, au régime foncier, au relèvement rapide et à l'assistance humanitaire, à la réconciliation et à la

sécurité des populations locales, et enfin au désarmement. Certains interlocuteurs estiment que la normalisation progressive de la situation en Côte d'Ivoire ainsi que l'arrivée du Président Ouattara à la présidence de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO pourraient offrir l'occasion de remédier à ces problèmes de sécurité et de faire face aux nouvelles menaces qui planent sur la sous-région.

### **Sécurité du personnel**

34. La sécurité du personnel des Nations Unies s'est améliorée depuis la fin de la crise qui a suivi les élections. Toutefois, des problèmes persistent, imputables, en particulier, à la précarité des conditions de sécurité et à la faible capacité des forces de sécurité ivoiriennes d'assurer une protection efficace de la population et du personnel des Nations Unies. Le personnel et les biens des Nations Unies sont la plupart du temps la cible d'actes criminels, notamment de vols à main armée et de cambriolages.

## **B. Situation politique et perspectives de réconciliation**

35. Bien que les résultats n'aient pas encore été publiés dans deux circonscriptions, la nouvelle Assemblée nationale a tenu sa première session en mars. L'Assemblée jouera un rôle important à l'heure de représenter le peuple et d'assurer une gouvernance plus démocratique, notamment en légiférant sur des réformes clefs et en s'attaquant aux causes profondes de la crise, telles que le régime foncier.

36. Les autorités nationales ont également rappelé leur volonté d'organiser des élections locales dans le courant de l'année 2012, ce qui pourrait être une occasion d'élargir le spectre politique et de renforcer la gouvernance à l'échelle locale. Le 7 mars, le Gouvernement a abrogé six décrets, promulgués entre 2001 et 2010, qui portaient création d'un millier de nouvelles communes, ramenant ainsi le nombre de ces dernières aux 197 communes qui existaient à l'origine, c'est-à-dire lorsque les dernières élections municipales se sont déroulées, en 2000. Les autorités nationales ont souligné la nécessité pour les Nations Unies, y compris l'ONUCI, d'apporter un soutien logistique à ces élections.

37. Le paysage politique en Côte d'Ivoire est polarisé et se caractérise par une représentation marginale des partis d'opposition à l'Assemblée nationale. La plupart des interlocuteurs ont souligné qu'il serait important, en conséquence, d'atteindre une certaine forme d'équilibre politique.

38. Si de nombreux membres de l'ancien parti au pouvoir demeurent en exil, les clivages se sont accentués parmi l'opposition dans le pays. Alors que certains ont affirmé leur volonté de s'engager avec le Gouvernement et de participer aux élections locales, le FPI continue de poser des conditions dans ce contexte, notamment la libération de tous les responsables de haut niveau du FPI détenus, la levée des mandats d'arrêt contre les exilés et le déblocage des avoirs gelés. Lors d'entretiens avec les membres de la mission d'évaluation, des représentants de l'opposition politique se sont dits préoccupés par les actes de représailles et les attaques subies par leurs membres – notamment des arrestations arbitraires et des assassinats – de la part d'éléments des FRCI, en raison de leur affiliation politique et de leur appartenance ethnique. D'aucuns ont estimé que l'ONUCI ne les avait pas suffisamment protégés contre les forces de sécurité ivoiriennes, en particulier



pendant les manifestations. Ils se sont inquiétés du manque d'espace politique ménagé à l'opposition et de l'absence, selon eux, de liberté de réunion et d'expression. Ils ont également souligné la nécessité pour le Gouvernement de s'efforcer de promouvoir la justice pour les crimes commis par toutes les parties lors de la crise et de lutter contre la corruption dans leurs rangs.

39. Par ailleurs, des représentants de la coalition au pouvoir ont relevé que de nombreux opposants persistaient à contester la légitimité du Président et de son gouvernement. On a également relevé que les médias avaient amélioré leurs normes professionnelles par rapport à celles qui étaient en vigueur avant ou pendant la crise, bien que certains médias privés affiliés à l'opposition aient continué de publier des écrits incendiaires.

### **Réconciliation et cohésion sociale**

40. La Commission Dialogue, vérité et réconciliation a entamé ses travaux sous la direction de l'ancien Premier Ministre Charles Konan Banny, avec le soutien de partenaires régionaux et internationaux. S'il est vrai qu'elle a tenu certaines de ses réunions consultatives initialement dans la partie occidentale et orientale du pays, elle a jusqu'ici centré son travail sur Abidjan, mais elle envisage de multiplier ses activités au niveau local, notamment en créant 36 commissions locales. Au niveau local, des comités d'alerte rapide et de sensibilisation, créés sous l'égide du Ministère de l'intérieur et composés de chefs traditionnels et de représentants des autorités locales, de partis politiques et de la société civile, ont contribué à régler les conflits locaux et à apaiser les tensions en plusieurs endroits.

41. En dépit de ces efforts, la réconciliation, pour être significative, doit encore progresser à tous les niveaux. Les causes profondes de l'instabilité ne sont toujours pas réglées et les questions liées à la citoyenneté, à l'accès à la terre, à la maîtrise des ressources naturelles et aux disparités en matière de développement socioéconomique et de chômage, en particulier chez les jeunes, continuent d'alimenter les conflits locaux à travers le pays, débouchant sur des affrontements intercommunautaires. L'ONU a continué d'appuyer les efforts de réconciliation déployés aux niveaux national et local, tout en poursuivant la mise en œuvre d'initiatives en matière de sécurité de proximité et de réduction de la violence.

## **C. Droits de l'homme et justice transitionnelle**

42. Des violations graves des droits de l'homme – exécutions sommaires, tortures et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, viols, arrestations arbitraires et détentions illégales, extorsion et confiscation de biens privés, et occupation illégale de locaux particuliers – continuent d'être commises par des éléments armés, notamment les FRCI et des éléments armés sans entraînement associés, des chasseurs traditionnels (dozos) et d'autres hommes en armes. Les femmes et les enfants continuent d'être victimes de violences sexuelles et sexistes, tandis que la condition des enfants demeure généralement préoccupante. L'impunité persiste, à la faveur, notamment, de lacunes dans le système judiciaire, y compris le manque de ressources et l'accès restreint à la justice.

43. Pour promouvoir le principe de responsabilité, le Gouvernement a instauré des mécanismes judiciaires ou extrajudiciaires, notamment une cellule d'enquête spéciale et une commission nationale d'enquête, dont la composition et les méthodes de travail

ont été parfois la cible de critiques, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Certains craignent que la Commission n'achève son rapport sans avoir fait la lumière, dans le cadre d'une enquête approfondie, sur tous les crimes dont elle a été saisie. Des interlocuteurs du Gouvernement ont signalé que la promotion et la protection des droits de l'homme demeuraient prioritaires, de même que l'élaboration d'un système d'administration de la justice juste et équitable – condition importante aux fins de la réconciliation.

44. À ce jour, les 148 personnes accusées par les procureurs nationaux de crimes commis durant la crise qui a suivi les élections appartiennent ou sont affiliées au régime de l'ancien Président Gbagbo. Ce fait a contribué à renforcer encore la vision d'une justice « unilatérale » et d'une situation d'impunité. Toutefois, la décision prise par la Chambre préliminaire III de la Cour pénale internationale, en date du 22 février dernier, d'élargir la portée de son enquête de manière à englober les crimes commis en Côte d'Ivoire depuis 2002 a été considérée par certains groupes de la population, notamment au sein de l'opposition, comme un pas en avant vers une application plus équitable de la justice.

#### **D. Situation humanitaire et redressement économique**

45. Bien que la plupart des personnes déplacées pendant la crise soient retournées dans leurs foyers, des centaines de milliers d'Ivoiriens vivent dans des conditions précaires. Cent mille personnes se trouvent déplacées à l'intérieur du pays – dont 11 700 vivent dans des camps – et 96 000 Ivoiriens sont encore réfugiés dans des pays voisins – dont quelque 70 000 au Libéria. L'insuffisance de l'aide au retour et de l'aide matérielle, imputable à des contraintes financières et à un manque d'accès aux services de base, entrave les rapatriements durables, en particulier dans l'ouest, où les besoins en matière d'assistance humanitaire aux populations les plus vulnérables et aux personnes déplacées demeurent criants. Les retours risquent également d'exacerber les tensions, à moins que la stabilisation, le désarmement, la réconciliation et l'accès aux services sociaux de base ainsi que la lutte contre l'impunité et la prise en compte des causes profondes du conflit, y compris les questions de propriété foncière, ne progressent sensiblement. Le financement des activités humanitaires risque de demeurer un défi de taille, compromettant d'autant la sécurité alimentaire. Si l'aide humanitaire continue d'être coordonnée principalement dans le cadre d'une structure internationale, des efforts sont actuellement consentis pour confier progressivement cette tâche au Gouvernement et pour l'aligner sur le plan de développement national (2012-2015) actuellement préparé par le Gouvernement.

##### **Redressement économique**

46. Des progrès ont été accomplis au niveau macroéconomique. En outre, l'on s'efforce actuellement d'améliorer les conditions de subsistance, l'accès aux services de base, les conditions d'un retour durable et les capacités locales. La mise sur pied du plan de développement national est une étape importante à cet égard. Parallèlement, il conviendra de renforcer les partenariats, y compris avec le secteur privé, et la coordination, pour compléter les efforts du Gouvernement en faveur du redressement économique et du développement. L'ONU continuera d'aider le Gouvernement à améliorer l'accès aux services sociaux de base et d'appuyer l'insertion professionnelle et la création d'emplois pour les jeunes, notamment grâce

à des projets à forte intensité de main-d'œuvre, des programmes travail contre rémunération et des facilités d'accès à l'emploi indépendant et à l'entrepreneuriat, le tout conjugué à des initiatives destinées à faciliter la formation professionnelle et l'accès au microfinancement.

## **E. Reconstitution des capacités nationales et rétablissement de l'autorité de l'État**

### **Réforme du secteur de la sécurité**

47. Nos interlocuteurs au sein du Gouvernement ont insisté sur le fait que la réforme du secteur de la sécurité demeurerait une priorité stratégique, tout en convenant que, dans ce domaine, la mise en place d'institutions indépendantes, professionnelles et impartiales n'était envisageable qu'à plus long terme, dans le cadre d'un processus maîtrisé par les autorités nationales. Malgré d'importants progrès vers la restructuration des institutions chargées de la défense et de la sécurité, la réforme du secteur en est encore au stade de la réflexion et le cadre institutionnel qui permettra de faire avancer les choses n'existe pas encore. Pour bien faire, il faudrait tenir un débat public national reposant sur les principes de concertation et d'ouverture, et notamment élaborer un cadre législatif sous le contrôle de l'Assemblée nationale. En attendant, le Gouvernement prend, avec l'appui des Nations Unies, un certain nombre de mesures pour régler les problèmes qui se posent dans l'immédiat dans le secteur de la sécurité.

48. Les représentants du Gouvernement ont indiqué que le Président Ouattara entendait s'impliquer davantage dans la réforme du secteur de la sécurité. De son côté, le Gouvernement étudie d'autres mesures qui lui permettraient de mieux coordonner les questions relatives à la sécurité nationale et la réforme du secteur de la sécurité. Face à la nécessité de rétablir la confiance entre la population et les forces armées, le Cabinet du Premier Ministre organise des assises nationales des armées pour que les différentes institutions chargées du maintien de l'ordre et de la sécurité, les autorités locales et la population puissent dialoguer.

### **Forces armées**

49. Créées en mars 2011, les Forces républicaines de Côte d'Ivoire compteraient environ 40 000 hommes, dont 15 000 gendarmes. En dépit de toutes les initiatives prises pour remédier aux problèmes, elles se caractérisent toujours par leur hétérogénéité et doivent surmonter des difficultés considérables de commandement et de contrôle ainsi qu'un important manque de discipline et de cohésion. Le commandement des FRCI a souligné qu'il importait d'encaserner les militaires pour mieux les contrôler et qu'il était indispensable de mettre en place des activités de formation et de renforcement des capacités pour amener la qualité et le professionnalisme des troupes au niveau requis. Le renforcement du contrôle des frontières, la création de moyens maritimes et l'amélioration de la gestion et du stockage des armes comptent parmi les autres priorités. L'aide des Nations Unies a été sollicitée pour rénover les casernes existantes et en construire de nouvelles.

50. On estime à 40 000 le nombre (en constante évolution) de personnes recrutées au gré des circonstances pendant la crise, qui ont des liens avec les FRCI et sont censées être sous leur autorité, sans toutefois qu'elles soient considérées comme des membres de l'armée à part entière et qu'elles reçoivent de solde. Le Gouvernement

projet de rassembler ces éléments dans 18 sites répartis dans tout le pays à des fins de désarmement, d'identification et de recrutement, l'idée étant d'en incorporer 2 000 aux FRCI, de constituer une armée « de réserve » de 15 000 personnes spécialisée dans les activités de développement et de procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des 23 000 autres. Le Gouvernement a demandé l'appui de l'ONUCI pour construire certains de ces sites de rassemblement.

### **Police et gendarmerie**

51. Le personnel de police et de gendarmerie a repris ses fonctions dans la plupart des régions mais le manque d'infrastructures, de formation et de moyens logistiques essentiels, notamment de véhicules et de moyens de communication, en particulier à l'extérieur d'Abidjan, l'empêche d'être pleinement opérationnel, sans compter que les anciennes structures de commandement maintiennent leur influence dans certaines régions. C'est pourquoi il arrive encore que les FRCI ou des éléments armés alliés se chargent du maintien de l'ordre. Bien que les relations entre les FRCI, la police et la gendarmerie se soient améliorées, la méfiance persistante entre ces services a été à l'origine de nouveaux incidents.

52. Comme indiqué dans le précédent rapport (S/2011/807), l'ONUCI et la police ivoirienne ont réalisé, à la demande du Gouvernement, un audit conjoint, dont il est ressorti qu'il fallait relever d'importants défis, dont ceux de restructurer et de professionnaliser la police nationale et d'accroître sa capacité opérationnelle. Il faut pour cela réorganiser et rééquiper les unités qui ont été saccagées pendant la crise. Quelque 30 % des unités de police et 20 % des unités de gendarmerie seulement sont armées et disposent de matériel adapté. La formation demeure une priorité immédiate et il est tout aussi urgent de rétablir la police municipale afin d'assurer plus efficacement le maintien de l'ordre au niveau local.

### **Institutions garantes de l'état de droit**

53. Les 37 tribunaux du pays et 22 prisons ont rouvert depuis la fin de la crise, les 11 autres établissements pénitentiaires étant encore en voie de réouverture. Néanmoins, le maintien de l'ordre et l'administration de la justice continuent de pâtir des carences du système judiciaire telles que le manque de ressources, la limitation du système d'aide juridictionnelle, la lenteur et la mauvaise organisation des procédures judiciaires, la politisation de ses membres, l'inadaptation des systèmes de gestion des dossiers, la mauvaise image de la justice et la corruption. Avec l'appui de l'ONUCI, les autorités nationales ont pris des mesures pour y remédier, qui ont notamment consisté à élaborer une stratégie nationale de réforme de la justice. Des initiatives ont aussi été engagées pour réformer le système pénitentiaire, même si des difficultés subsistent en ce qui concerne la gestion des établissements et le manque de moyens.

### **Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)**

54. Le Gouvernement a reconnu qu'il importait de trouver une solution (un plan de DDR, par exemple) pour les personnes sans formation qui ont rejoint les FRCI pendant la crise et de mettre sur pied une armée de réserve. Or il n'existe pas encore, au niveau national, de programme global de DDR à l'intention d'autres groupes, comme les milices, les dozos et les éléments armés étrangers. Des démarches ont été entreprises en vue d'élaborer un tel programme. Au préalable, il

conviendrait de créer un organe national ayant vocation à assurer la planification, la coordination et la mise en œuvre dudit programme. Au Libéria, certains interlocuteurs ont affirmé qu'un programme de DDR efficace devait être appliqué en Côte d'Ivoire pour stabiliser la zone frontalière. Selon des interlocuteurs en Côte d'Ivoire, il est urgent que le Gouvernement fixe des critères d'admission clairs aux programmes nationaux de DDR de manière à pouvoir déterminer le nombre de bénéficiaires potentiels de chaque programme. Le Gouvernement a annoncé que ce nombre était estimé à 60 000 personnes, dont 23 000 sont liées aux FRCI.

55. Le Gouvernement pourra bénéficier de l'expertise et des moyens de l'ONUCI en matière de réinsertion une fois qu'il aura arrêté la formule qui sera proposée aux personnes disposées à abandonner les armes. En tout état de cause, l'aide de l'ONUCI sera de courte durée et de portée limitée. Il faudra en outre prendre des mesures de réintégration des ex-combattants, mesures indispensables qui devront absolument être coordonnées et pérennes. En effet, faute de réintégration durable, des ex-combattants démobilisés dans le cadre de précédents programmes auraient repris les armes et se seraient engagés dans les combats en 2011. Pour éviter que cela ne se reproduise, le Gouvernement va devoir mettre au point un programme de réintégration à long terme plus complet, et peut-être à l'échelon sous-régional. L'appui, bilatéral ou autre, des partenaires de la Côte d'Ivoire comptera énormément, l'Organisation des Nations Unies ne disposant ni des moyens ni des fonds qui permettraient d'assister le Gouvernement dans cette entreprise décisive.

56. Depuis avril 2011, le Gouvernement a désarmé, au cas par cas et avec l'appui de l'ONUCI, 1 640 ex-combattants (principalement des miliciens) et collecté ainsi 1 035 armes et 220 265 cartouches.

#### **Rétablissement de l'autorité de l'État**

57. Les fonctionnaires ont repris le travail partout dans le pays, mais leur activité est entravée par les dégâts infrastructurels et l'insuffisance des ressources. L'autorité des préfets a été rétablie progressivement, notamment en ce qui concerne l'ordre public, même si la situation varie selon les endroits en fonction des moyens d'action des forces nationales de sécurité. Au niveau local, la sécurité est assurée et coordonnée par les comités locaux de sécurité, qui réunissent sous la présidence du préfet le commandement local des FRCI et de la gendarmerie et des représentants d'autres administrations, en particulier des douanes.

58. Des progrès ont été accomplis sur la voie de la centralisation du trésor public. L'administration fiscale a commencé à rétablir ses structures et ses services et à envoyer dans tout le pays des fonctionnaires chargés de contrôler les ressources naturelles. Des agents des douanes ont été déployés à plusieurs points de passage sur les frontières avec le Burkina Faso, le Mali et la Guinée, encore qu'en nombre insuffisant et avec trop peu de moyens. D'anciens éléments des Forces nouvelles continueraient d'entretenir, notamment dans le nord, un système parallèle qui lève des impôts et exerce des activités commerciales illégales. La poursuite du renforcement de l'autorité de l'État au niveau local est considérée comme essentielle pour la stabilisation et la consolidation du pays.

#### **IV. Recommandation relative à d'éventuels ajustements concernant l'effectif et la structure de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)**

59. Comme suite aux conclusions de la mission d'évaluation, il est recommandé que l'ONUCI modifie son déploiement et son dispositif de façon à être plus efficace et à réagir plus rapidement aux problèmes de sécurité; l'Opération devra, notamment, couvrir des zones plus éloignées et renforcer ses relations avec les autorités locales et la population. À cet effet, elle devra revoir sa structure et ses effectifs militaires et de police, comme indiqué ci-après, en tenant compte des progrès réalisés et des difficultés et des risques qui subsistent.

60. Pour que les conditions de sécurité soient stabilisées de manière durable, l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies devront continuer d'aider les autorités ivoiriennes à renforcer le processus politique, reconstruire les capacités nationales, soutenir la mise en place de dispositifs de sécurité sensibles, renforcer l'autorité de l'État, promouvoir la justice et la réconciliation, fournir des services de base, promouvoir et protéger les droits de l'homme et s'attaquer aux causes profondes du conflit, sans négliger pour autant les initiatives ciblées sur l'assistance humanitaire et la reprise économique. L'ONUCI est donc en train de renforcer sa présence sur le terrain en vue d'intensifier ses activités au niveau local.

##### **Composante militaire**

61. La mission d'évaluation s'est penchée, en particulier, sur la nécessité de maintenir l'effectif autorisé de l'ONUCI, actuellement de 9 792 militaires, dont les 2 400 hommes supplémentaires qui avaient été autorisés pour renforcer l'opération avant et pendant la crise. Elle a conclu que la crise exacerbait les problèmes existants et en créait d'autres, inconnus avant les élections de 2010, du fait de la désintégration de l'appareil sécuritaire pendant la crise, de l'effondrement de l'autorité de l'État, de la création des Forces républicaines de Côte d'Ivoire qui a donné lieu à un recrutement spécial, de la participation à la crise de milices et de combattants étrangers, de la prolifération des armes et de la présence de représentants clefs de l'ancien régime exilés dans les pays voisins. En outre, la force française (opération Licorne) a encore réduit sa présence à Abidjan. Compte tenu de toutes ces difficultés, on a estimé qu'il fallait maintenir l'essentiel des effectifs de l'ONUCI ainsi qu'une partie des forces supplémentaires.

62. Les conditions de sécurité s'étant améliorées à Abidjan et les forces de sécurité nationales étant efficacement déployées dans la ville, les patrouilles militaires ne sont plus aussi nécessaires et certaines tâches militaires pourraient être transférées aux forces nationales. Par conséquent, il est recommandé de réduire de l'équivalent d'un bataillon l'effectif militaire autorisé de l'ONUCI à Abidjan. Il est également recommandé que l'Opération, en concertation étroite avec le Gouvernement, revoie les dispositions prises pour la protection des membres du Gouvernement et des principales parties prenantes politiques, ainsi que des installations n'appartenant pas à l'ONU, en vue d'adapter les ressources nécessaires à cette tâche.

63. Par ailleurs, il est recommandé de transférer à l'ONUCI les trois hélicoptères armés actuellement attribués à la Mission des Nations Unies au Libéria afin de dissuader d'éventuels fauteurs de troubles d'entreprendre une action militaire d'importance et pour faire face aux menaces localisées qui planent sur la population,

notamment aux zones frontalières. Il est également recommandé que les hélicoptères basés en Côte d'Ivoire puissent servir également au Libéria, dans le cadre d'un accord de coopération spécial entre missions.

### **Police**

64. Compte tenu des difficultés indiquées ci-dessus, il est recommandé de maintenir le niveau autorisé des unités de police constituées de l'ONUCI à 1 000 personnes, dont les 100 autorisées dans le cadre du plan d'urgence prévu avant les élections de 2010. Outre celles qui se trouvent à Abidjan, Bouaké, Daloa, Guiglo et Yamoussoukro, des unités de police constituées seraient déployées à Boundiali, dans le nord, et à Abengourou, à l'est, pour participer à la protection des civils et aider la gendarmerie et la police ivoiriennes, notamment en mettant en place des patrouilles conjointes.

65. Par ailleurs, les 205 conseillers de police supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2000 (2011) seraient couverts par la réduction de l'effectif militaire autorisé de l'ONUCI, ce qui aboutirait à un effectif total autorisé de 555 policiers. Ces policiers aideraient à renforcer les capacités des services de police ivoiriens dans des domaines spécialisés tels que le maintien de l'ordre, la police de proximité, la police judiciaire, la communication, les enquêtes policières, la violence sexuelle et sexiste, le crime organisé et la surveillance des frontières. Ils faciliteraient également la coordination entre les services de sécurité ivoiriens et libériens dans la zone frontalière et appuieraient la réforme des services de sécurité nationaux ainsi que les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Dans le même temps, la police de l'ONUCI poursuivra ses activités de formation pratique ainsi que ses programmes de regroupement et d'encadrement.

### **Renforcer la sécurité aux frontières**

66. Il est recommandé que les organismes des Nations Unies, sous tous les aspects de leur présence en Côte d'Ivoire et au Libéria, s'emploient à stabiliser rapidement la zone frontalière, tandis que les autorités ivoiriennes et libériennes renforceront leurs capacités de surveillance des frontières et adopteront des stratégies nationales et sous-régionales, en coordination avec les autorités nationales, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du fleuve Mano. L'ONUCI, la MINUL et les équipes de pays respectives devraient faciliter la coopération entre les autorités et les forces de sécurité ivoiriennes et libériennes, à tous les niveaux, notamment en instituant des mécanismes de coordination et de liaison.

67. Conformément au plan adopté par l'ONUCI et la MINUL lors d'une réunion tenue à Abidjan les 6 et 7 mars, toutes les composantes de l'ONUCI et de la MINUL devraient renforcer leur coopération et leur programmation commune, notamment dans le cadre de pratiques formelles et structurées de partage de l'information, de façon à mieux faire comprendre les dynamiques régionales et à favoriser la mise en commun des données d'expérience et des leçons apprises. Il est également recommandé que les deux missions multiplient les opérations de surveillance communes de la frontière, en coordination avec les services de sécurité nationaux, et mènent des opérations transfrontières, selon qu'il convient et en fonction de leurs mandats, incluant des patrouilles à pied coordonnées aux points de passage.

68. Dans le même temps, le système des Nations Unies devrait intensifier son appui aux autorités ivoiriennes et libériennes aux zones frontalières sensibles, afin

de renforcer l'autorité de l'État en tenant compte des moyens existants; de faire face aux besoins humanitaires immédiats; de promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale au niveau local; de réduire la prolifération d'armes et de créer les conditions propices au retour durable des populations déplacées. À cet effet, les organismes des Nations Unies dans les deux pays auraient sans doute intérêt à concevoir une vision et un plan stratégiques communs pour les activités à court, moyen et long terme qu'ils mènent respectivement dans les zones frontalières.

69. Il importe que les partenaires bilatéraux et d'autres partenaires apportent leur appui aux autorités ivoiriennes et libériennes ainsi qu'aux organisations régionales pour l'élaboration, aux niveaux national et régional, de stratégies et de programmes intégrés relatifs aux frontières, dans le cadre des mécanismes existants de l'Union du fleuve Mano et de la CEDEAO et avec le soutien du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, conformément à la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité.

## V. Observations

70. Je trouve encourageants les progrès réguliers et les succès importants enregistrés par la Côte d'Ivoire dans le cadre du retour à la normale depuis la violente crise postélectorale de 2011. Je félicite le Président Ouattara et son gouvernement d'avoir pris les mesures nécessaires pour stabiliser la situation, notamment en faisant face aux problèmes de sécurité immédiats, en accélérant la reprise économique, en tenant des élections nationales critiques et en renforçant la coopération internationale et régionale. Ces initiatives sont la preuve de la volonté politique ferme du Gouvernement de faire avancer le pays et de tourner la page. Ces efforts ont déjà donné des résultats concrets pour le pays et ses habitants, notamment en ce qui concerne la sécurité et la situation économique.

71. Malgré les progrès enregistrés, la sécurité reste fragile. Des risques et des menaces de taille subsistent. La crise postélectorale a entraîné des difficultés majeures, tandis que les causes profondes et les facteurs potentiels d'instabilité persistent. Je trouve particulièrement alarmant un certain nombre de facteurs de risque qui constituent une menace pour la sûreté et la sécurité des personnes en Côte d'Ivoire et qui pourraient également déstabiliser le pays; il s'agit surtout de l'état des services de sécurité nationaux, des questions non résolues concernant la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration et de la circulation des armes. Les intentions des personnes associées à l'ancien régime et qui se trouvent dans les pays limitrophes pourraient également constituer un risque. De surcroît, de nouvelles menaces contre la stabilité en Afrique de l'Ouest pourraient avoir une incidence sur la Côte d'Ivoire, d'autant que la zone frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria est particulièrement vulnérable. La paix a été durement remportée et demeure fragile dans les deux pays.

72. J'aimerais inviter les Gouvernements ivoirien et libérien à travailler étroitement avec l'ONUCI, la MINUL et les équipes de pays des Nations Unies pour renforcer la stabilisation des zones frontalières tout en concevant des stratégies nationales et régionales. Il est indispensable d'avoir l'appui des partenaires bilatéraux et d'autres partenaires pour renforcer les capacités des services de sécurité ivoiriens et libériens en matière de surveillance des frontières. Toutefois, la question est plus vaste et s'attaquer aux menaces transfrontières demandera un



engagement ferme de la sous-région. C'est pourquoi l'élaboration d'une stratégie propre à conjurer les menaces que constituent les mouvements transfrontières d'éléments armés et d'armements, le trafic et le crime organisé demeure pour la CEDEAO une priorité majeure. J'aimerais rappeler que les organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest, notamment le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, sont disposés à appuyer activement les mesures prises dans le cadre de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano. Je me réjouis également de la nomination du Président Ouattara à la présidence de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO et l'invite à tirer parti de cette tribune importante pour régler les problèmes de sécurité urgents qui menacent la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

73. Les incidents liés à la sécurité et les violations des droits de l'homme que connaît le pays sont très préoccupants. Les mesures prises au départ par le Gouvernement pour lutter contre l'indiscipline au sein des forces armées ont joué un rôle important et montré à quel point il était urgent de réformer en profondeur le secteur de la sécurité, indispensable pour assurer une paix et une stabilité durables. Le besoin est tout aussi urgent de trouver une solution durable pour les anciens combattants, notamment ceux qui ne seront pas réintégrés dans les services de sécurité. Faute de quoi, au vu des enseignements tirés de la récente crise, ces éléments pourraient bien devenir une menace pour les droits de l'homme et la stabilité en Côte d'Ivoire et dans la sous-région, car ce sont eux qui auraient le plus tendance à reprendre les armes si l'occasion se présentait. J'invite donc instamment le Gouvernement à travailler étroitement avec l'ONUCI et d'autres partenaires internationaux pour concevoir un plan national intégré, et à long terme pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui tienne compte de la dimension sous-régionale. J'invite également les partenaires internationaux et régionaux à aider le Gouvernement à trouver des solutions pour garantir une réintégration durable, un relèvement rapide et la création d'emplois.

74. Je salue le bon déroulement des élections législatives tant attendues, qui sont particulièrement importantes pour une gouvernance plus représentative et faciliteront les initiatives visant à renforcer la paix et la démocratie et à semer les graines du développement à long terme. Tous les Ivoiriens, qu'ils appartiennent à des institutions, soient des acteurs politiques ou soient membres de la société civile, ont un rôle à jouer dans la paix, la stabilité et la prospérité durables en Côte d'Ivoire. Le Gouvernement représente les intérêts de tous les Ivoiriens, il est donc essentiel qu'il continue de tendre la main à l'opposition dans le cadre d'un dialogue sérieux. J'exhorte également les responsables politiques à participer au dialogue dans l'intérêt de tous les Ivoiriens soucieux de paix et d'un avenir meilleur.

75. J'aimerais également rappeler qu'il incombe au Gouvernement de protéger la liberté de réunion et la liberté d'expression, qui sont des droits démocratiques fondamentaux. Mais il incombe également à tous les Ivoiriens de s'abstenir de faire des déclarations incendiaires ou de commettre des actions provocatrices et des actes de violence. Continuer de contester la légitimité de responsables démocratiquement élus ne fait qu'intensifier les tensions, contribuer à une atmosphère déstabilisante de méfiance et encourager la violence. J'invite donc les responsables politiques à participer de manière constructive à la vie politique du pays pour l'avènement d'un avenir meilleur. À cet égard, les bons offices de mon Représentant spécial sont essentiels pour faciliter un vrai dialogue politique entre toutes les parties prenantes

et instaurer un paysage politique plus dynamique et diversifié contribuant au retour à la normale sous toutes ses formes.

76. Bien qu'importante, la création de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation n'est qu'un premier pas sur la longue route menant à une réconciliation digne de ce nom. Les progrès sont lents et la réconciliation doit intervenir à tous les niveaux en vue de s'attaquer aux causes profondes des crises et de promouvoir la cohésion sociale, si l'on veut une stabilité durable en Côte d'Ivoire. J'encourage donc le Gouvernement et tous les partenaires à continuer de soutenir la Commission pour garantir son bon fonctionnement, conformément aux normes internationales. Dans le même temps, j'encourage le Gouvernement à continuer de promouvoir les mécanismes de réconciliation et de règlement de conflit dans le cadre du processus politique et en tant que facteur important de bonne gouvernance, tout en développant les mécanismes de réconciliation au niveau local. L'ONU continuera d'appuyer ces initiatives.

77. La réconciliation va de pair avec la justice et il importe de punir les responsables de violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire. J'invite donc le Gouvernement à faire en sorte que les enquêtes soient indépendantes et objectives et que les personnes soient poursuivies quelle que soit leur appartenance politique.

78. Compte tenu de ces défis majeurs, les soldats de la paix de l'ONUCI continueront de jouer un rôle important dans le cadre de l'appui accordé au Gouvernement pour stabiliser la situation en matière de sécurité et protéger les civils à travers le pays. Je recommande donc que l'effectif militaire actuel de l'ONUCI (voir annexe II) soit maintenu pendant le mandat en cours, qui prend fin le 31 juillet 2012. Toutefois, les progrès réalisés sur le terrain doivent être pris en compte dans toute prorogation éventuelle du mandat et la mise en place d'un effectif réduit autorisé de 8 837 personnes, dont 8 645 soldats et officiers d'état-major et 192 observateurs militaires, devrait attendre le renouvellement du mandat, si le Conseil de sécurité en décide ainsi. Compte tenu de la nécessité de renforcer le maintien de l'ordre public, je recommande également que l'effectif actuel de l'ONUCI en matière d'unités de police constituées soit maintenu à 1 000 personnes et que l'effectif autorisé pour les policiers tienne compte des 205 conseillers de police supplémentaires, pour un total de 555 policiers, conformément à la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité. En outre, l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies renforceront leur personnel civil au niveau local pour une meilleure exécution des activités et des programmes prescrits.

79. S'agissant des perspectives d'avenir, je suis certain que la Côte d'Ivoire continuera sur la voie de la reprise et recommande de réexaminer la situation d'ici au 31 mars 2013, date à laquelle je présenterai mes recommandations sur les conditions à mettre en place pour les aménagements éventuels à apporter à la structure et à l'effectif de l'ONUCI. Tous ces aménagements devront tenir compte, comme par le passé, de la situation sur le terrain, des menaces pour la paix et la stabilité durables en Côte d'Ivoire et de la capacité des institutions ivoiriennes à faire face à ces défis.

80. Pour finir, j'aimerais remercier mon Représentant spécial, Albert Gerard Koenders, de son leadership, ainsi que tout le personnel de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de l'équipe de pays des Nations Unies pour leur détermination et le dévouement dont ils ont fait preuve à l'égard du peuple ivoirien.

Leur action, souvent accomplie dans des conditions difficiles, a joué un grand rôle dans la stabilisation de la situation en Côte d'Ivoire. Mes remerciements vont également aux principaux partenaires, notamment aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'ONUCI, aux organisations régionales, aux pays donateurs et aux organisations non gouvernementales et multilatérales qui continuent à fournir un appui précieux à la Côte d'Ivoire.

Annexe I

Carte du déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire



Map No. 4220 Rev. 39 UNITED NATIONS  
March 2012

Department of Field Support  
Cartographic Section

## Annexe II

### Effectif militaire et de police de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire au 18 mars 2012

Pays	Composante militaire			Total	Composante de police	
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats		Unités de police constituées	Police
Argentine	–	–	–	–	–	3
Bangladesh	12	9	2 161	<b>2 182</b>	360	1
Bénin	8	7	420	<b>435</b>	–	49
Bolivie (État plurinational de)	3	–	–	<b>3</b>	–	–
Bésil	4	3	–	<b>7</b>	–	–
Burundi	–	–	–	–	–	38
Cameroun	–	–	–	–	–	6
Canada	–	–	–	–	–	9
Chine	5	–	–	<b>5</b>	–	–
Djibouti	–	–	–	–	–	36
Égypte	–	1	175	<b>176</b>	–	–
El Salvador	3	–	–	<b>3</b>	–	–
Équateur	2	–	–	<b>2</b>	–	–
Éthiopie	2	–	–	<b>2</b>	–	–
Fédération de Russie	10	–	–	<b>10</b>	–	–
France	–	6	–	<b>6</b>	–	22
Gambie	2	–	–	<b>2</b>	–	–
Ghana	5	7	515	<b>527</b>	–	6
Guatemala	5	–	–	<b>5</b>	–	–
Guinée	3	–	–	<b>3</b>	–	–
Inde	7	–	–	<b>7</b>	–	–
Irlande	2	–	–	<b>2</b>	–	–
Jordanie	7	13	1 058	<b>1 078</b>	486	14
Madagascar	–	–	–	–	–	14
Malawi	3	2	857	<b>862</b>	–	–
Maroc	–	3	721	<b>724</b>	–	–
Namibie	2	–	–	<b>2</b>	–	–
Népal	3	1	–	<b>4</b>	–	–
Niger	6	4	930	<b>940</b>	–	43
Nigéria	6	1	63	<b>70</b>	–	10
Ouganda	5	2	–	<b>7</b>	–	–
Pakistan	8	11	1 378	<b>1 397</b>	149	–
Paraguay	6	2	–	<b>8</b>	–	–
Pérou	3	–	–	<b>3</b>	–	–
Philippines	3	3	–	<b>6</b>	–	–
Pologne	4	–	–	<b>4</b>	–	–
République centrafricaine	–	–	–	–	–	15
République de Corée	2	–	–	<b>2</b>	–	–
République démocratique du Congo	–	–	–	–	–	27
République de Moldova	4	–	–	<b>4</b>	–	–

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	<b>Total</b>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police</i>
République-Unie de Tanzanie	1	2	–	<b>3</b>	–	–
Roumanie	6	–	–	<b>6</b>	–	–
Rwanda	–	–	–	–	–	8
Sénégal	13	7	517	<b>537</b>	–	3
Serbie	3	–	–	<b>3</b>	–	–
Tchad	5	1	–	<b>6</b>	–	23
Togo	7	8	517	<b>532</b>	–	3
Tunisie	7	3	–	<b>10</b>	–	–
Turquie	–	–	–	–	–	13
Ukraine	–	–	–	–	–	4
Uruguay	2	–	–	<b>2</b>	–	1
Yémen	8	–	–	<b>8</b>	–	19
Zambie	2	–	–	<b>2</b>	–	–
Zimbabwe	3	–	–	<b>3</b>	–	–
<b>Total</b>	<b>192</b>	<b>96</b>	<b>9 312</b>	<b>9 600</b>	<b>995</b>	<b>367</b>